

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2012

**Absents excusés :** PARROU P., ASO M. (procuration à FROMENTEZE J.), BONAL L. (procuration à MAZOT I.), MONBERTRAND S.

## **ECLAIRAGE PUBLIC CASTELNAU :**

Les travaux de réfection de l'éclairage public du village de Castelnaud ont débuté décembre. Des subventions sont acquises à hauteur de 60%, soit un total de 11 000 € HT environ restant à la charge de la commune.

## **COMPETENCE SCOT CTE DE COMMUNES :**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 25 octobre 2012, par laquelle il est proposé aux communes membres de statuer sur l'extension des compétences de la Communauté des Communes Cère et Dordogne à savoir « Elaboration, approbation, suivi et révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ». Le conseil municipal émet un avis favorable à l'extension des attributions de la communauté de communes Cère et Dordogne pour la compétence SCOT dont l'exercice sera confié au nouveau syndicat.

## **TRAVAUX MAIRIE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du devis initial proposé par Monsieur Christian VERNEJOU (Lot1 Maçonnerie) et accepté par délibération en date du 29 juin 2012, s'élevait à la somme de 2 604.23 € HT. Lors de la réalisation des travaux de maçonnerie, certains postes prévus au devis initial n'ont pas eu à être réalisés, mais des travaux supplémentaires, non prévus, ont été nécessaires.

Le Conseil Municipal valide les factures de Monsieur VERNEJOU qui s'élève à la somme de **2 723.80 € HT** et de Monsieur DE MATOS pour la somme de 3 882.24 € HT.

Le Maire informe le conseil municipal que l'enseigne « Marianne » ainsi que les tableaux d'affichage ont été posés. Les aménagements intérieurs et l'éclairage seront réalisés courant décembre.

## **SPANC :**

Le Maire fait le compte rendu de la réunion SPANC qui s'est déroulée le 13 novembre dernier à Prudhomat. Le Bureau Dorval Environnement réalise actuellement les diagnostics chez les particuliers non raccordés à l'assainissement collectif. Un rapport leur sera transmis à l'issue de ces visites.

## **CONTENEURS ENTERRES :**

Les conteneurs seront posés à Granou sur la parcelle appartenant au syndicat de Padirac après signature de la convention réglant les conditions d'utilisation et d'entretien.

## **KIOSQUE – BÂTIMENT BASCULE :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de Madame Valérie CONSTANT, qui souhaiterait ouvrir un salon de coiffure dans les locaux de l'ancien syndicat d'initiative sur la place de Bonneviolle.

Un bail commercial sera signé avec Madame CONSTANT, afin de réglementer l'utilisation commerciale de ce local. Aucun travaux d'investissement ne seront à la charge de la Commune, hormis la réfection des toilettes publiques attenantes à ce local.

L'utilisation de l'auvent en tant qu'abri bus pour les élèves attendant le car à Bonneviolle sera conservée et mentionnée dans le bail.

## **TRAVAUX SMIVU VOIRIE :**

Monsieur Jacques VABRE fait le compte rendu de la dernière réunion du SMIVU Voirie. Des travaux d'élagage seront réalisés courant janvier 2013.

## **AMENAGEMENT SECURITE GAUBERT :**

L'aménagement provisoire mis en place depuis le 15 novembre dernier sur le secteur de Gaubert semble donner des résultats satisfaisants, c'est pourquoi, le conseil municipal décide de reconduire ces essais jusqu'au 15 mars 2013. Les travaux d'aménagement définitifs seront réalisés à l'issue de cette période.

## **MAISON ROUQUIER :**

L'audience relative à la procédure d'expulsion du locataire s'est déroulée le 13 novembre dernier au Tribunal d'Instance de Figeac. Le jugement devrait être rendu le 11 décembre prochain.

### **RESIDENCE BONNEVIOLE – LOT HABITAT :**

Les locataires prennent possession des logements au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Le Maire expose au conseil municipal que les 5 lampes d'éclairage public mis en place par Lot Habitat permettent de répondre aux exigences posées par les normes d'accessibilité. Néanmoins, le conseil municipal souhaite réduire l'éclairage public sur ce secteur, c'est pourquoi il est envisagé de transférer certaines lampes du parking de l'école sur le nouveau parking créé route de Castelnau.

### **COÛT HORAIRE PERSONNEL/MECALAC :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 31 janvier 2003, le conseil avait fixé un tarif horaire pour la facturation des heures de main d'œuvre des employés communaux à hauteur de 23€/heure.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter une facturation liée à l'utilisation du Mecalac et de fixer ce tarif à 105€/heure, notamment lors des diverses interventions pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

### **RACCORDEMENT ELECTRIQUE MOLINIE/LAUMET :**

Le raccordement électrique des nouvelles habitations a été réalisé sur le secteur de Molinié/Laumet, la part financière restant à la charge de la commune s'élève à la somme de 8 775 €. Les travaux de raccordement France Telecom restent à réaliser.

### **AMENAGEMENT PAYSAGER BONNEVIOLE :**

Le conseil municipal accepte le devis proposé par la société INERMIS (Monsieur François TRAVERT), à hauteur de 690 € HT, pour l'élaboration d'un concept végétal sur le secteur de Bonneviolle.

Le descriptif du devis proposé est le suivant :

- Elaboration d'un concept végétal et de plans de mise en œuvre de principe sur une surface de 1 000 m<sup>2</sup> environ,
- Repérage des zones, planification avec quantification des espèces par zone et des quantités de produits annexes à mettre en œuvre ;
- Réunion de présentation aux élus et reprise des documents présentés ;
- Rendu en format reproductible et numérique ;

### **SIVU ANIMATION PERISCOLAIRE / SIVU JARDIN D'ENFANTS :**

Monsieur Olivier PAGES fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 16 novembre à Prudhomat :

#### SIVU Animation Périscolaire :

- Remplacement de Danielle VERN (arrêt maladie) par Madame Christine MAURY, sur les temps scolaires, l'après-midi.
- Remplacement de Nathalie LANDES (arrêt maladie) par Mademoiselle DELMOND Christelle, pour le service de la cantine à Prudhomat.
- Augmentation des tarifs cantine appliquée par le collège de Bretenoux pour la fourniture des repas (2.80€→2.90€) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette augmentation sera prise en charge dans un premier temps par le SIVU ; une augmentation du tarif du repas sera envisagée lors de la prochaine rentrée scolaire).

#### SIVU Jardin d'Enfants :

- les effectifs sont en baisse pour la fréquentation des mercredis et des vacances scolaires ; le fonctionnement des mercredis sera revu pour la prochaine année scolaire 2013/2014 en fonction de la détermination du temps scolaire (école le mercredi matin ?).
- formations personnel : « jeux vocaux » pour Mme Maria MASSEI et VAE auxiliaire pour Ghislaine JEAN.
- Fourniture des éléments nécessaires au change des enfants (couches, coton, liniment) par la structure depuis la rentrée 2013 suite aux directives de la CAF.

### **SYMAGE :**

- Une opération de gestion des embâcles sur les rivières Cère et Bave est programmée début 2013.
- Un repère de crue va être posé courant décembre à Bonneviolle sur le mur du monument aux morts.
- Dans le cadre de la continuité écologique du Mamoul, la commune de Prudhomat va se rendre propriétaire de cette digue afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place de ce projet. Le Maire rappelle que les problèmes d'inondation seront pris en compte par cette démarche.

**✚ CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat d'accompagnement dans l'emploi avec Monsieur Jean ZIMMERMANN, afin d'effectuer divers travaux d'entretien sur les espaces verts et bâtiments communaux.

Le conseil municipal approuve cette proposition et décide de signer ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, pour une durée de 6 mois, à raison de 20h/semaine.

**✚ TRAITEMENT CHLORE EAU :**

Le Maire fait part au conseil municipal des problèmes techniques rencontrés avec le fonctionnement de la pompe à chlore. Un courrier a été adressé à l'Agence Régionale de Santé afin de pouvoir bénéficier d'un conseil technique sur le traitement au chlore.

**SEANCE LEVEE A 10H45**

Le Maire